



Municipalité de  
**Rivière-Bleue**  
*À la croisée des Frontières*

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE :

**AVIS DE PROMULGATION  
POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-485**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue, tenue le 13 janvier 2026, ledit conseil a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-485 établissant le taux de la taxe foncière générale 2026 et des taxes spéciales, de services et des compensations.

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité, pendant les heures d'ouverture, soit :

du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h;  
du lundi au jeudi, entre 13 h et 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À RIVIÈRE-BLEUE, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.**

Directrice générale

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du Code municipal)

*Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidante à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 11 heures et 12 heures, ce quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte du bureau municipal, sur le site Internet de la Municipalité de Rivière-Bleue [www.riviere-bleue.ca](http://www.riviere-bleue.ca), les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

Directrice générale